

MB/VSH
N° 2023 - 108

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : **30 août 2023**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : Alain DEDIEU (procuration à H. GUIOUNET), Jacques ROCA.

Secrétaire de séance : **Nicolas HERQUÉ**

**APPROBATION DU
PROCES-VERBAL DE LA
RÉUNION DU 26 JUILLET 2023**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **13 + 1 procuration**

Votes pour : 14
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels son au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Nicolas HERQUÉ** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Affiché à la porte de la Mairie
Le 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juillet à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

PRÉSENTS : André MIR, Jacques SALAT, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR,

ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe AIZIER (procuration à René DARAN), Aline NARS (procuration à André. MIR), Hélène GUIOUNET (procuration à Jacques ROCA),

ABSENT(S) : Nicolas HERQUE

SECRETARE DE SÉANCE : Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE

Le conseil municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 21 juin 2023
- Prend acte de la présentation du compte rendu de la délégation de service public des activités thermales au titre de l'exercice 2022 et pour la période de fin de DSP du 1^{er} janvier au 17 février 2023.
- Décide d'apporter la garantie de la commune dans le cadre de la renégociation de la dette du SIVU AURE 2000 auprès de la Caisse d'Epargne.
- Approuve le déplacement de Monsieur le Maire à Saint Léonard de Noblat pour assister au départ d'une étape du Tour de France.
- Approuve le renouvellement de la convention avec le groupement régional de gendarmerie pour l'installation d'un relai radio sur le site de Pic de Pène Male au bénéfice du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne.
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec ALTISERVICE et la SHEM pour l'occupation de terrains communaux dans le cadre des travaux d'étanchéité du barrage de l'Oule.
- Sollicite l'aide financière de l'Europe au titre du programme LEADER dans le cadre du projet de construction d'une salle multisports aux abords du stade.

- Approuve le tableau modifié des emplois communaux
- Approuve la modification de la délibération n° 2021-101 du 24 juin 2021, relative à la désignation des membres du Comité Directeur de l'Office de Tourisme (abstentions de Messieurs Daniel GASPA et Jacques ROCA, Madame Marie-Françoise VIDALON et Madame Hélène GUIOUNET par procuration)
- Valide sur proposition du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées :
 - * Le plan de financement pour le remplacement du candélabre A01.012 place du téléphérique suite à un sinistre.
 - * Le plan de financement pour la réfection de la liaison souterraine entre les candélabres A10.09 et A10.020 à Soulan.
 - * Le plan de financement pour l'extension du réseau d'électricité dans le cadre du permis de construire n° 065 388 23 B003 accordé le 31 mai 2023 à EIFFAGE Immobilier Occitanie pour la construction de 32 logements collectifs à caractère commercial.

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- * Les activités du Pôle Petite Enfance.
- * L'appel à projet pour l'aménagement d'un restaurant et de toilettes publiques sur le site du Pic de Tourette (ancienne gare de la télécabine)
- * Le projet d'hôtel de charme à Caneilles
- * Les projets immobiliers en cours
- * L'avancement de la procédure de marchés pour le lotissement Chante Coucou (OPH) et la commercialisation qui a débuté
- * Le recrutement d'un agent en CDD pour l'entretien des pistes VTT
- * L'adhésion au SIVOM de la Vallée d'Aure
- * Le contentieux avec les consorts BANINO
- * L'inauguration du stade municipal « stade Pierre BACQUE »
- * L'aménagement de l'enceinte du stade (logos des villages)
- * La fréquentation de la télécabine d'Espiabe durant la saison estivale.
- * Les animations du deuxième semestre (fête d'automne – hommage aux DE LE RUE...).
- * Le projet du nouveau refuge de BAROUDE.
- * Les nuisances sonores dues aux animations et à l'activité touristique.
- * Le déroulement du chantier du sentier de l'eau en vallée du Rioumajou
- * Les résultats de la procédure d'appel d'offres pour le projet de rénovation des salles de cinéma et la salle de congrès.

La séance est levée à 20h20

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR